



Arnaque sur internet suite a une annonce .

Par **polak621**, le **05/01/2010 à 18:45**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime d'une arnaque suite a une annonce que j'avais déposer sur le site " Le bon coin " pour obtenir une playstation 3 . J'ai envoyer l'argent , mais aucune livraison ne ma était faite.rnAprès presque un an d'enquête , mon soit disant vendeur a était retrouvé et sera juger le 18 janvier prochain.rnrnJe voudrais savoir si je pourrai demander des dommages et intérêts a cette personne , car je suis encore actuellement encore en milieu scolaire , sans petits boulots à coter et donner plus de 200 € et ne rien avoir au bout du compte , c'est assez démoralisant. rnrnToujours est il que je n'est pas les moyens de payer un avocat et se débrouiller sans aide , c'est une galère. En vous remerciant pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **05/01/2010 à 20:26**

Bonsoir, oui vous pouvez demander à etre indemnisé en tant que victime d'une escroquerie, prenez contact avec le greffe du Tribunal où l'affaire sera jugée, le greffier vous expliquera comment procéder, bonne année 2010 à vous.